

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



2020

PRÉAMBULE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité, et peut permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

SOMMAIRE



PRÉSENTATION

- La compétence déchets p. 4
- Périmètre et installations p. 5



LA COLLECTE

- Collecte en porte à porte p. 6
- Collecte en déchèterie p. 8
- Collecte en PAV p. 11
- Localisation des équipements p. 12



LE TRAITEMENT

p. 13



LA PRÉVENTION

- Actions du SDCY p. 17



LES MOYENS FINANCIERS

- Les sources de coût p. 18
- Analyse financière globale p. 20

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



L'année 2020 a été une année exceptionnelle sous de nombreux aspects. Notre société qui se croyait à l'abri des phénomènes épidémiques depuis près d'un siècle, a été rudement impactée par la COVID 19. Cette épidémie a obligé notre pays, nos entreprises, associations et habitants à devoir composer et subir les rigueurs de mesures jamais prises avec une telle ampleur depuis le second conflit mondial.

À la faveur de ces événements, nos concitoyens se sont rapidement rendu compte de l'importance de l'action publique dans leur quotidien, attendant ainsi de la puissance publique, dont notre établissement fait partie, un maintien de la quantité et de la qualité de service pendant toute cette année 2020, que ce soit au printemps, période de restriction stricte ou à l'automne.

La Communauté de communes a affiché une volonté de maintenir ses obligations en lien avec la compétence déchets. Ainsi, à aucun moment, autant pour les ordures ménagères que pour les déchets triés, nos services de collecte en porte à porte n'ont eu à souffrir d'une réduction d'efficacité. Ils ont toujours été opérationnels, obligeant par là même nos prestataires, sur qui une pression régulière a été exercée, à honorer leurs obligations tant de collecte que d'exutoire.

De la même manière, notre collectivité a été la seule Communauté de communes de l'Yonne à maintenir ses déchèteries ouvertes pour les entreprises, puis plus tard, pour ses habitants lorsque ceux-ci ont pu y accéder.

Faire le bilan de l'année, c'est aussi remercier nos agents et ceux de nos prestataires qui ont permis le maintien du service quelles que soient les conditions de restriction sanitaire. Le rapport d'activité d'une telle année est naturellement particulier. Ainsi, l'accroissement du volume des apports en déchèteries n'est pas représentatif d'une année habituelle. Ceci aura certainement, même de manière lissée, des conséquences sur les volumes collectés dans les années à venir.

De même, la dégradation constatée cette année, tant en volume de déchets produits qu'en qualité de tri, s'explique probablement, pour partie, par le sentiment anxiogène développé par la menace sanitaire (d'autres priorités personnelles sont alors mises en avant). Cette évolution doit nous inciter à poursuivre nos efforts pour que nos concitoyens améliorent le mode de gestion de leurs déchets.

Par ailleurs, les enjeux liés à l'augmentation de la TGAP, la réduction de nos ressources liées à la revente des matériaux triés, et la future obligation de généraliser le tri des bio-déchets à la source doivent nous inciter à construire une politique plus agressive pour que notre territoire soit plus vertueux en matière de réduction des déchets produits et de valorisation de l'économie circulaire associée à ces derniers.



Yves DELOT

Président de la Communauté
de communes Serein et Armance

PRÉSENTATION

LA COMPÉTENCE DÉCHETS

En vertu de ses statuts, la Communauté de communes Serein et Armance exerce au titre de la "collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés" les fonctions suivantes :

- » Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.
- » Création, gestion de déchèterie des déchets ménagers et assimilés.
- » Aménagement et gestion des points d'apport volontaire.
- » Étude et mise en œuvre de toute action visant à réduire, recycler ou traiter les déchets ménagers et assimilés.

Cette compétence représente un poste important du budget de fonctionnement de la collectivité, soit 37 % des dépenses réelles pour l'année 2020.

Chaque année, pour assurer le bon fonctionnement du service, la CCSA mobilise de nombreux moyens aussi bien humains que techniques (entretien des matériels et autres installations liées à la collecte).

L'instance de gouvernance de cette compétence, au-delà du conseil communautaire est la commission ad hoc ainsi composée **suite aux élections municipales de mars 2020** :

- BAILLET Patrice, maire de Lasson
- DELAGNEAU Dominique, maire de Hauterive
- LEPRUN Jean-Louis, maire de Mercy
- ETIENNE Roselyne, conseillère de Saint-Florentin
- FERRAG Kamel, maire de Villier-Vineux
- SEUVRE Chantal, conseillère de Saint-Florentin
- BUCINA Murielle, maire de Paroy-en-Othe
- RAMON Patrice, maire de Neuvy-Sautour
- BOUROTTE Flavie, maire de Beaumont
- MATIVET Emmanuel, maire d'Esnon
- DELAGNEAU Jean-Luc, maire de Bellechaume
- BIOT Patrick, conseiller de Saint-Florentin
- TIRARD Philippe, conseiller de Saint-Florentin

PRINCIPALES DÉCISIONS

En 2020, il n'y a pas eu de décisions importantes relatives au service déchets.

En effet, se sont sur les premières années de la Communauté que l'essentiel des décisions organisationnelles du service ont été prises.

Il convient de noter cependant deux décisions, à savoir :

- La signature d'une convention avec la société COVED et la Communauté de communes Vanne et Pays et d'Othe pour la gestion des déchets verts de cette dernière qui sont stockés sur le site de Brienon/Armançon.
- La clarification des rôles de la Communauté et des communes concernant l'entretien des points d'apports volontaires.

PÉRIMÈTRE ET INSTALLATIONS

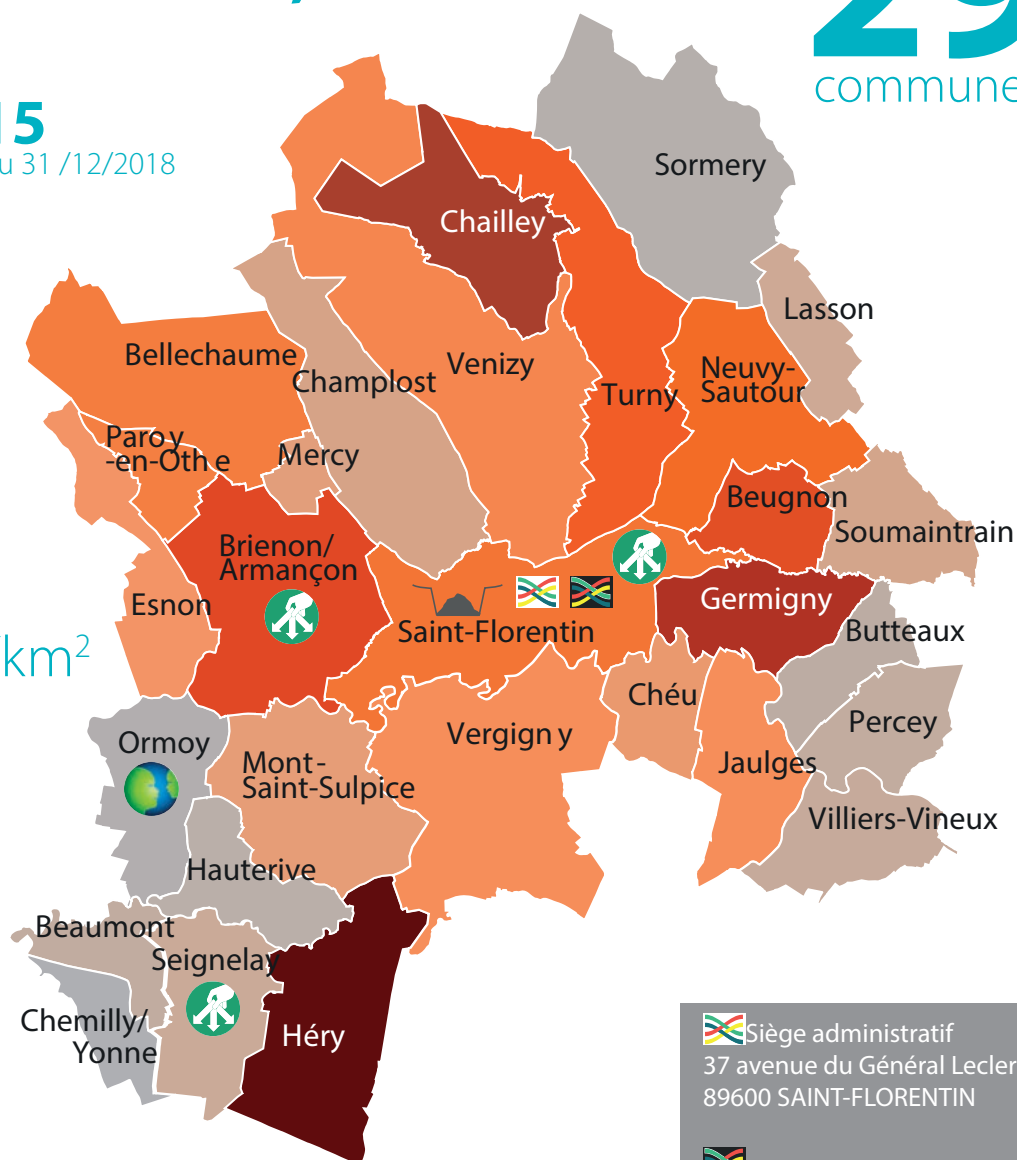
469,6 km²

29
communes

24 315

habitants au 31 /12/2018

51,8 hab/km²



 Siège administratif
37 avenue du Général Leclerc
89600 SAINT-FLORENTIN

 Centre technique
29 rue Jean Moulin
ZI Les Galettes
89600 SAINT-FLORENTIN

 Centre de tri Coved

 ISDND

 Déchèterie

LA COLLECTE

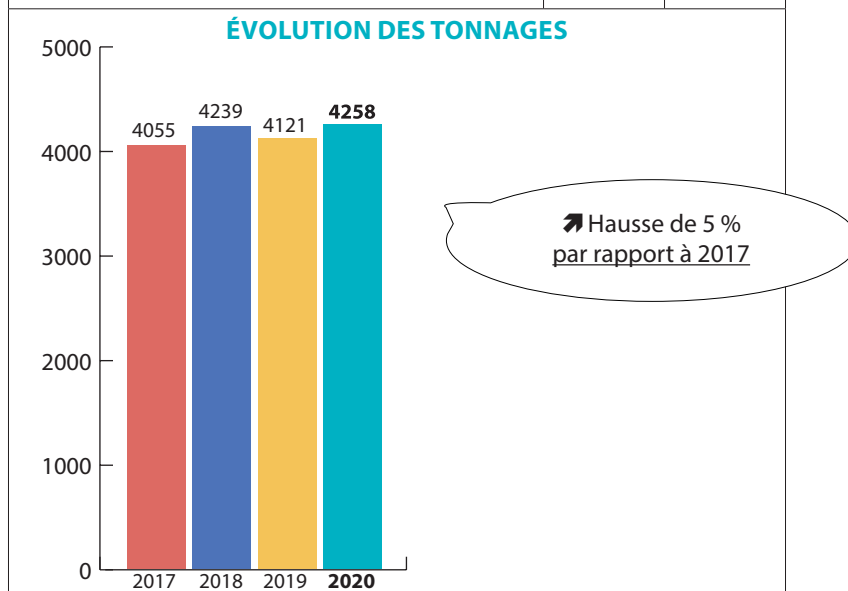
La collecte des DMA comprend d'une part, la collecte en porte à porte des ordures ménagères ainsi que des déchets issus du tri, et d'autre part la collecte des déchets réalisés dans les trois déchèteries et sur les points d'apport volontaire.



COLLECTE EN PORTE À PORTE Tonnages 2017 2018 2019 2020

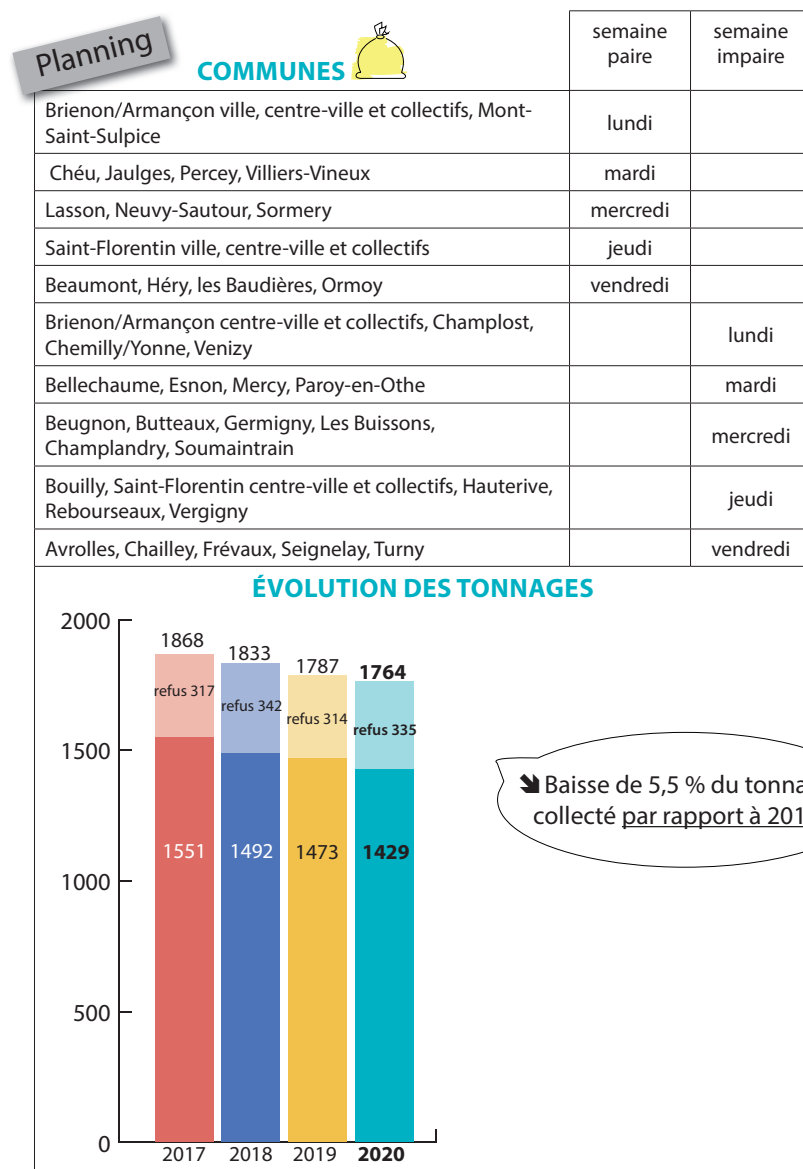
Les collectes des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) sont réalisées tous les 15 jours (sauf Saint-Florentin et Brienon/Armançon, toutes les semaines). Sont également collectés les points d'apport collectif (bailleurs sociaux, gros producteurs de déchets non susceptibles de tri sélectif comme certains déchets de professionnels et de restauration collective) et les bacs de collecte collective disposés sur l'espace public. La collecte est réalisée par la société Coved du groupe PAPREC. Deux camions (plus un de secours) et 2,5 ETP sont affectés sur ce service.

Planning COMMUNES 	semaine paire	semaine impaire
Chemilly/Yonne, Hauterive, Seignelay	lundi	
Avrolles, Frévaux, les Buissons, les Drillons, Champlandry, Saint-Florentin ville, centre-ville et collectifs	mardi	
Bligny-en-Othe, Brienon/Armançon ville, centre-ville et collectifs, Champlost, Venizy	mercredi	
Chailley, Lasso, Turny, Sormery	jeudi	
Beugnon, Chéu, Germigny, Saint-Florentin centre-ville et collectifs, Soumaintrain	vendredi	
Beaumont, Héry, Mont-Saint-Sulpice		lundi
Saint-Florentin ville, centre-ville et collectifs		mardi
Bouilly, Brienon/Armançon, Vergigny		mercredi
Butteaux, Jaulges, Neuville-Sautour, Percey, Villiers-Vineux		jeudi
Bellechaume, Esnon, Mercy, Ormoy, Paroy-en-Othe, Saint-Florentin centre-ville et collectifs		vendredi



Les collectes des déchets issus du tri (sacs jaunes) sont réalisées tous les 15 jours (sauf centre-ville + collectifs de Saint-Florentin et Brienon/Armançon, toutes les semaines).

Pour réaliser cette collecte, trois bennes sont mobilisées (une de 26 tonnes et deux de 19 tonnes) avec quatre chauffeurs/ripeurs et un ripeur. La collecte du tri en porte-à-porte représente environ 35 000 km.



BILAN 2020

Les services de collecte (ordures ménagères et tri) ont fonctionné toute l'année.

Si nous n'avons pas connu d'incertitude quant au traitement des ordures ménagères (enfouissement), nous avons failli être confrontés à une saturation de l'exutoire sur l'usine d'Ormoy, difficulté que nous avons résolue en partenariat avec le prestataire.

En revanche, le contexte épidémique a eu, directement ou non, un effet négatif sur les volumes collectés. Ainsi avons-nous constaté un accroissement du volume de déchets ménagers : l'utilisation de masques jetables a dû concourir à ce phénomène. En parallèle, la collecte de tri a connu une baisse, avec dans le même temps, une petite augmentation des refus de tri.

Cette évolution négative tant en volume de déchets collectés que de mauvaises applications des gestes de tri, nécessite un renforcement des mesures pédagogiques vis-à-vis de la population, au-delà des actions déjà portées par le Syndicat des Déchets du Centre Yonne auquel les démarches de prévention ont été confiées. C'est un travail à développer à l'avenir directement par notre établissement.

COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

Tonnages
2017 2018 2019 2020

Les déchèteries sont accessibles au public sur présentation d'une carte délivrée gratuitement au siège de la Communauté de communes à Saint-Florentin.

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIES



Les dépôts sont effectués par les particiliers et professionnels associés aux particuliers.

DÉCHÈTERIE DE SAINT-FLORENTIN

- Gérée en régie par la Communauté de communes.
- Deux gardiens à temps plein et un agent à temps partiel employé via une structure intérimaire d'insertion.
- Un broyeur sur benne.

En terme de volume d'activité, la déchèterie de Saint-Florentin traite autant de déchets que les deux autres déchèteries de Brienon/Armançon et Seignelay.

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 10h - 12h / 14h - 17h (18h en été)
Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h (18h en été)

DÉCHÈTERIES DE BRIENON/A ET SEIGNELAY

- Gérées par la société Coved.
- Deux salariés de la société Coved (représentant 1,5 ETP) assurent le fonctionnement des installations.
- Une plateforme de déchets verts.

Horaires d'ouverture

Seignelay - lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : 10h - 12h / 14h - 17h (18h en été)
Brienon /Armançon - lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 10h - 12h / 14h - 17h (18h en été)



BILAN 2020

Le confinement du printemps a occasionné un afflux important de visiteurs dans nos déchèteries. Le fait que nos concitoyens se soient retrouvés bloqués chez eux a, d'une part, attisé les envies de nettoyage et autres actions de rangement, et d'autre part permis la réalisation de travaux dans leur domicile.

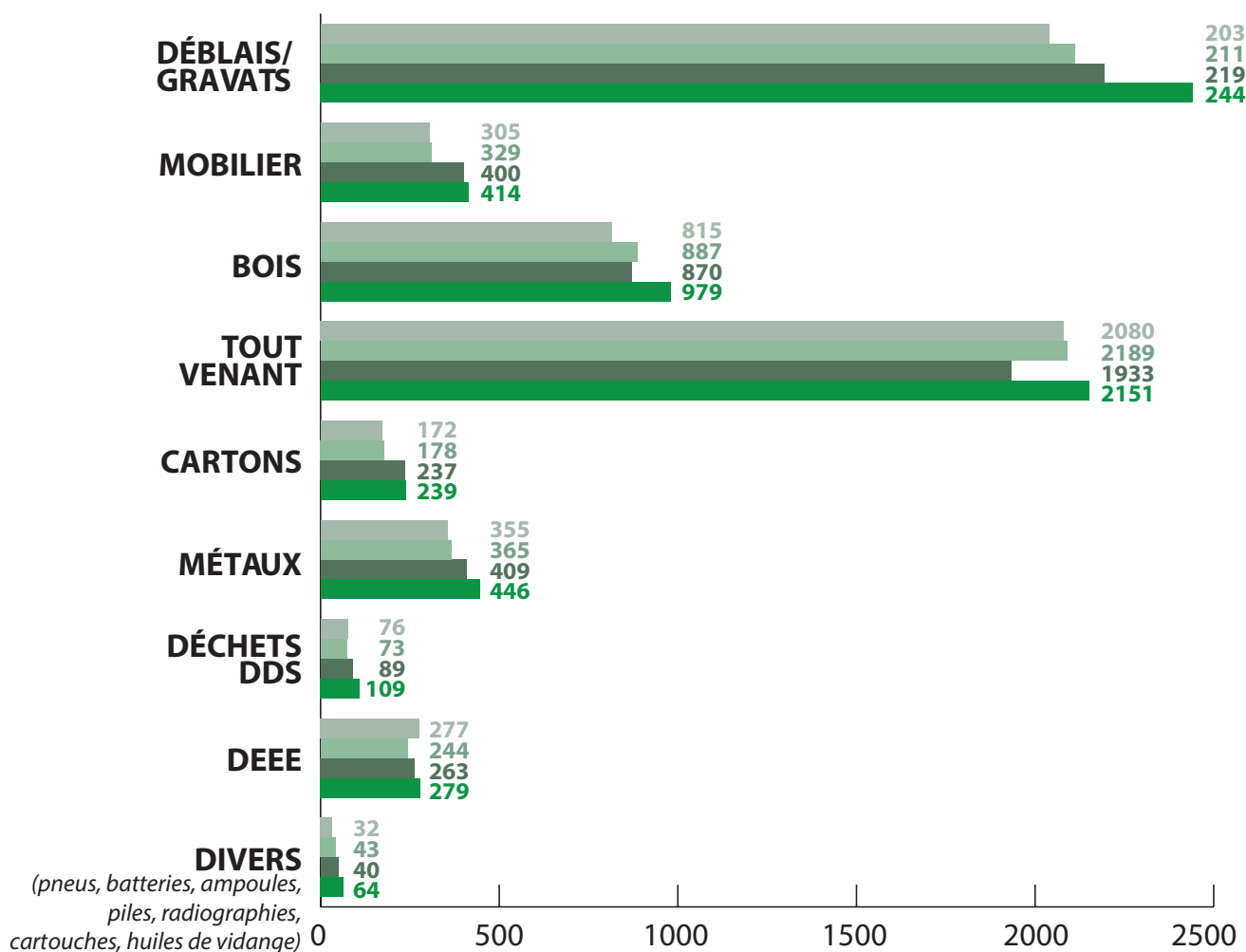
Cet afflux d'utilisateurs, associé à l'application des mesures sanitaires, a occasionné sur les trois déchèteries des temps d'attente parfois très longs pour accéder aux quais de déchargement. À l'occasion, sont apparus des tensions entre usagers, des incivilités et d'autres comportements dangereux, notamment le long de la route départementale à proximité de la déchèterie de Seignelay. Les agents communautaires ainsi que nos prestataires ont parfois dû intervenir pour réguler les flux à l'extérieur des sites.

En matière d'exutoire, pendant plusieurs semaines, au printemps, l'ensemble des bennes étant mobilisées pour du stockage d'attente avant évacuation, la gestion du bois collecté s'est avérée compliquée.



Quantité de déchets collectés en déchèterie en 2020 (hors déchets verts).

TONNAGES EN DÉCHÈTERIE - DÉTAILS



📉 Baisse de 7 %
du tonnage collecté
par rapport à 2017

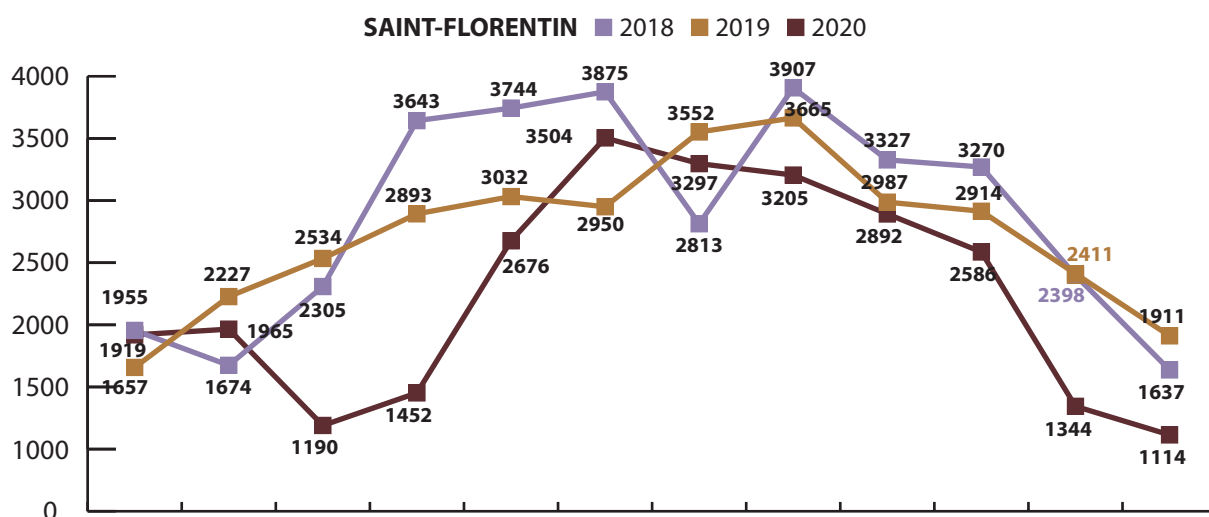
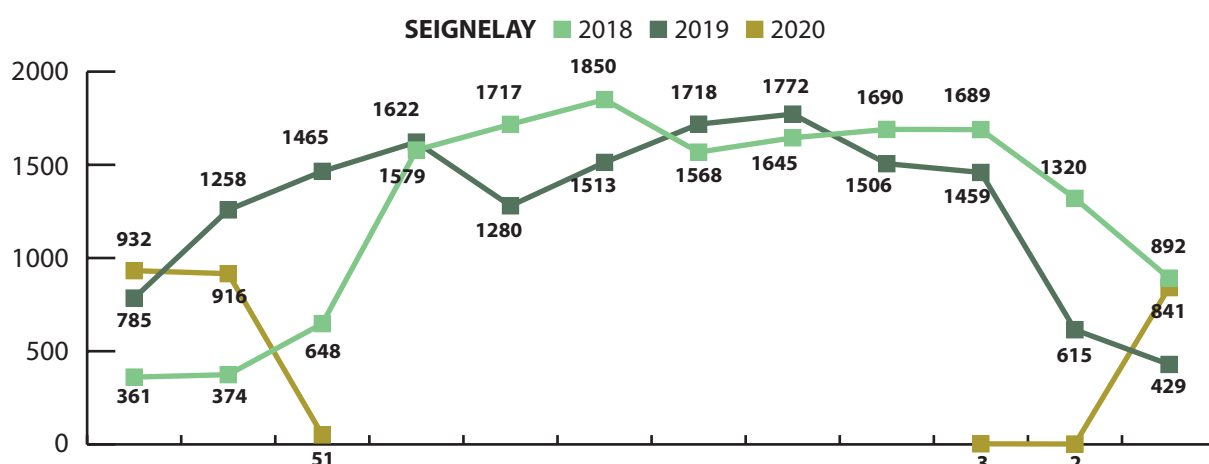
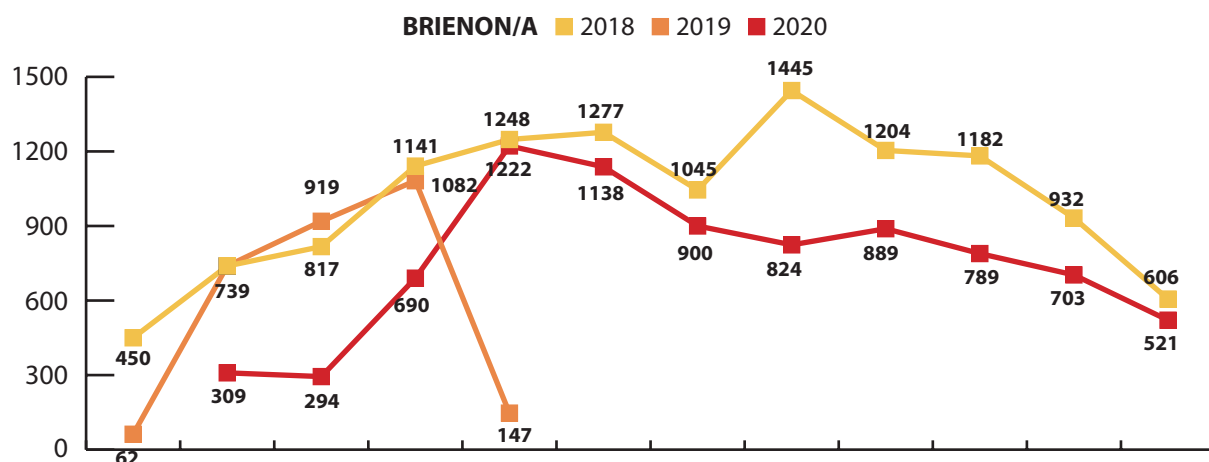


Quantité de déchets verts traités sur les plateformes en 2020.



FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

Courant 2020, le système informatique et les outils de suivi des visiteurs pour la déchèterie de Seignelay (comme en 2019 pour Briennon/A), n'a pas permis de faire remonter l'ensemble des fréquentations. Ces dysfonctionnements ont été résolus en décembre 2020.



COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE ^{Tonnages} 2017 2018 2019 2020

LE VERRE



La collecte du verre (bouteille, pots et bocaux en verre sans couvercle, ni bouchon) des 97 PAV est assurée toutes les deux semaines par la société Gachon, située à Créancey (21). Lors du contrôle hebdomadaire, les services communautaires vérifient l'état des installations, procèdent au nettoyage des abords et surveillent la situation de saturation des bacs. Pour cela, les équipes communautaires (les mêmes que pour la collecte), disposent de trois véhicules utilitaires.



LE TEXTILE



Suite à la défaillance du précédent prestataire, la Communauté de communes a signé un nouveau contrat avec Le Relais, entreprise à caractère social. Vingt bennes à textile (vêtements, chaussures, linge de maison) sont dispersées sur le territoire. Cette prestation est réalisée gracieusement par la structure Le Relais en contrepartie de l'absence de rémunération pour la Communauté de communes lors de la valorisation des vêtements et tissus d'ameublement. Là encore, les agents communautaires interviennent régulièrement pour vérifier l'état de propreté de ces points d'apport volontaire.



AUTRES POINTS D'APPORT



Plusieurs PAV d'ordures ménagères résiduelles sont disponibles sur le territoire communautaire. C'est la société Coved, prestataire de la collecte en porte à porte qui en assure le ramassage.

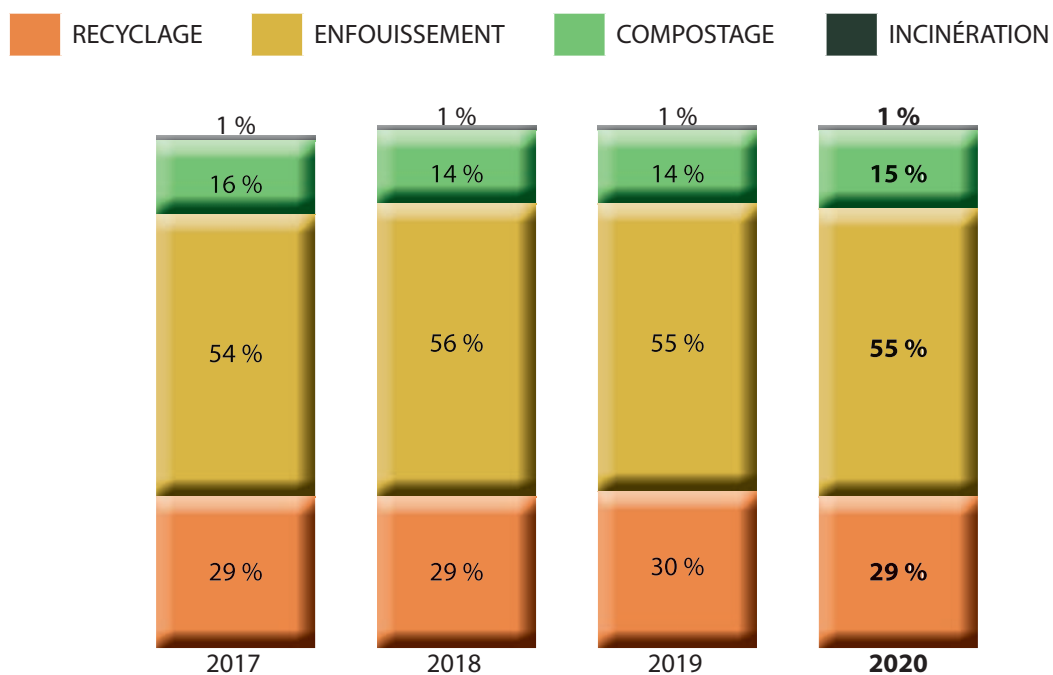
LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS

VERRE ● VÊTEMENTS ● AUTRES POINTS D'APPORT ●

COMMUNES	EMPLACEMENTS	COMMUNES	EMPLACEMENTS
BEAUMONT	- Lavoir (rue des Ponts) ●● - Rue de l'Égalité ●	LASSON	Chemin du cimetière ●
BELLECHAUME	- Parking salle des fêtes ●●●● - Rue du Professeur Ramon ●	MERCY	Lavoir, rue de la Côte Sainte Anne ●
BEUGNON	Place de la Mairie ●	MONT-ST-SULPICE	- Rue du Puits de la Chèvre ● - Rue du Château d'Eau ●●● + LES RÉGNIERS (Parking du Stade) ●
BRIENON/ARMANCON	- Angle Grande Rue et Bld Delattre de Tassigny ● - Angle rue de la Foire aux Chevaux ● - Route de Joigny ●● - Rue Delattre ● - Rue du M^{chal} Leclerc ● - Pétanque ● - Rue du Stade ●● - Place Émile Drominy ●●● - Place Émile Blondeau ● - Rue de la Gare ● - Rue Bouribault ● - Rue des Écluses ●●●●●●● - Rue du 11 Novembre ●●●●●●● - Cimetière ●● - Rue Simon Legouge ● - Parking école St Loup ● - Déchèterie, route du Boutoir ●●● + BIGNY-EN-OTHE (chemin de l'église) ●	NEUVY-SAUTOUR	Ancienne route nationale ●●●●
BUTTEAUX	- Place de l'église ● + LA CHAUSSÉE ●	ORMOY	- Rue Serge Moreau ●●●● - Rue Saint-Vincent ● + MALMAISON (Rue Jean Bizet) ●
CHAILLEY	- Angle Rue Neuve et Rue des Fossés ● + VAUDEVANNE (Angle Bas Fonds et Parc du Chêne) ●	PERCEY	Pont de Biault, rue de la Croix St Jacques ●
CHAMPLOST	- Rue André Priou ●●●● + VACHY (Rue du Lavoir) ● + CHATTON (Rue d'Avrolles) ●●	SAINT FLORENTIN	- Parking des Plantes, rue du Maréchal Juin ● - Parking du magasin Netto, rue J. Lancôme ●●● - Avenue de l'Europe, vers place Ravel ● - Rue G. Clémenceau (les Petites Conches) ● - Parking Amicale des Portugais ● - Rue des frères Chignardet (salle Daullé) ● - Camping de l'Armançon ● - Déchèterie ●●●● - Parking Intermarché ●●●●●● - Parking Atac ● - Promenade de la Vernée ● - Place du port de plaisance ● + AVROLLES (mairie) ● + AVROLLES (église) ● + FRÉVAUX ● + LES BUISSONS (aire de repos RN 77) ●
CHEMILLY/YONNE	- Rue du Stade ● + LES CHAUMES (Rue Colbert) ●	SEIGNELAY	- Impasse du Tacot ● - Les Ouches ●●●● - Avenue du Thureau ● - Rue Alphonse Darlot ● - Déchèterie, rue de Brienon / Armançon ●●●●
CHÉU	- Aérodrome (à l'entrée) ● - Parking vers la salle des fêtes ●●	SORMERY	- Rue des Courrières, vers la salle des fêtes ● + FRANCOEUR LES GRANDS CHEMINS ●
ESNON	- Sur la place, rue des Saules ●● - Rue de la planche - Rue du Port ● - Parking salle des fêtes, rue des Buchottes ● - Route d'Ormoir - Impasse des Vergers ● + VORVIGNY (rue de la Forêt) ●	SOUMAINTRAIN	Carrefour route d'Ervy et rue de l'étang ●
GERMIGNY	- Rue de Chaumont, vers l'étang ● - Salle des fêtes ●● + VIEUX-CHAMPS (sur la place) ●	TURNY	- Chemin de ronde, à côté de la salle des fêtes ●● + BAS-TURNY (sortie D334) ● + LE FAYS ● + LE SAUDURAND ● + LINANT ●
HAUTERIVE	- Rue de l'Église ●● - Place de la Mairie ● + CHICHY (Grande Rue) ●	VENIZY	- Parking salle des fêtes ●●●●● + LES FOURNEAUX, rue de Cuchot ●
HÉRY	- Chemin de Chablis ●● - Chemin des Créaux ● - Rue du Bois ●●● - Rue Shilboottle ●● + LES BAUDIÈRES (Rue Neuve) ●	VERGIGNY	- Avenue René Vildey, quartier de la gare ● - Stade ● - Cimetière ● + BOUILLY (rue de l'église) ● + REBOURSEAUX (vers la salle des fêtes) ●
JAULGES	Parking vers la salle des Fêtes ●	VILLIERS-VINEUX	Rue le Pré Henry ●

LE TRAITEMENT

TRAITEMENT DES DÉCHETS TOUS CONFONDUS DE LA CCSA

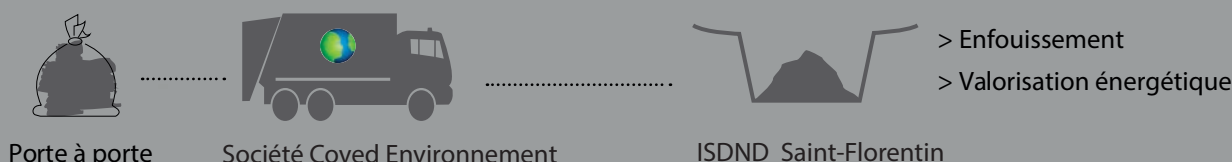


VALORISATION DES DÉCHETS DE LA CCSA (OM ET TRI INCLUS)					
DÉSIGNATION	TRAITEMENT	2017	2018	2019	2020
Déchets dangereux	Incinération	108T	116 T	138 T	173 T
Végétaux	Compostage	2536 T	2085 T	2100 T	2357 T
Gravats, encombrants, OM et refus de tri	Enfouissement	8490 T	8781 T	8560 T	9186 T
Carton, ferraille, bois, mobilier, textile, DEEE, sacs jaunes, verre	Recyclage	4457 T	4453 T	4592 T	4803 T
TOTAL		15591 T	15434 T	15390 T	16520T

ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'installation de stockage de déchets non dangereux de Duchy (Saint Florentin) où elles sont enfouies.

SACS NOIRS



ZOOM SUR L'ISDND DE FRÉVAUX (SAINT-FLORENTIN)



Une installation de stockage de déchets non dangereux est un site classé pour la protection de l'environnement qui élimine des déchets non dangereux par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. Celle de Frévaux est dotée d'une « wagabox » : les biogaz produits sont valorisés sous forme de biométhane, substitut renouvelable du gaz naturel. On peut donc considérer que même les déchets ultimes enfouis bénéficient d'une valorisation.

TRI

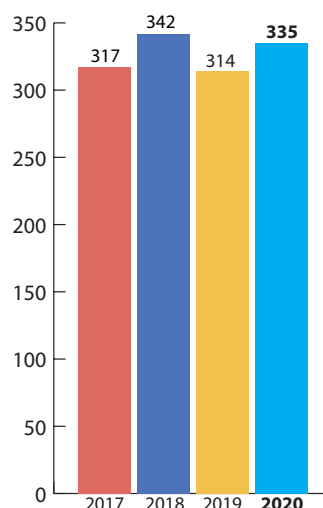
SACS JAUNES



Les équipes techniques communautaires apportent directement les collectes du jour à l'usine de tri d'Ormoy où elles sont triées en fonction des filières de valorisation. Une partie de ces déchets repartent en refus de tri.

- **Attention les refus ne sont pas, dans la globalité, des erreurs de tri. Sont refusés : la vaisselle en plastique, les emballage souples dit « craquants » (ex : paquet de chips), les bouteille de lait en PET opaque, les blisters avec couvercle souple (ex : barquette de jambon dont l'opercule n'est pas retirée).**

Tous ces déchets font partie intégrante de la vie des consommateurs, il est difficile aujourd'hui d'agir sur ces leviers. Toutefois, une vigilance peut être accrue sur le verre, les textiles, les DEEE et les ordures ménagères.

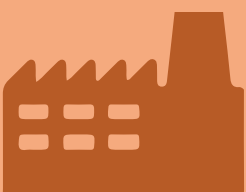


DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE/ENFOUISSEMENT

Tout-venant					ISDND Duchy Frévaux (89)
Gravats					

VALORISATION MATIÈRE / USINE DE RECYCLAGE

Cartons					Emyn Leidier (75)
Bois					Brienon Recyclage (89)
DEEE					Remondis (10) / Cornec (77)
Ferraille					Odelot Recyclage (89)

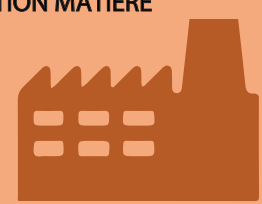
VALORISATION ORGANIQUE

Déchets verts					Compostière de l'Aube (10)
					Vert Compost (89)
					Coved et Vert Compost (89)

VALORISATION MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE, ENFOUISSEMENT

Mobilier					OPERENVI (89)
		Bourgogne recyclage			

VALORISATION MATIÈRE

Pneus					Filière agréée ALIAPUR
		Aliapur/Coved			Filière agréée EcoTLC
Vêtement					
		EcoTLC (Éco-organisme du Textile, du Linge et de la Chaussure)			

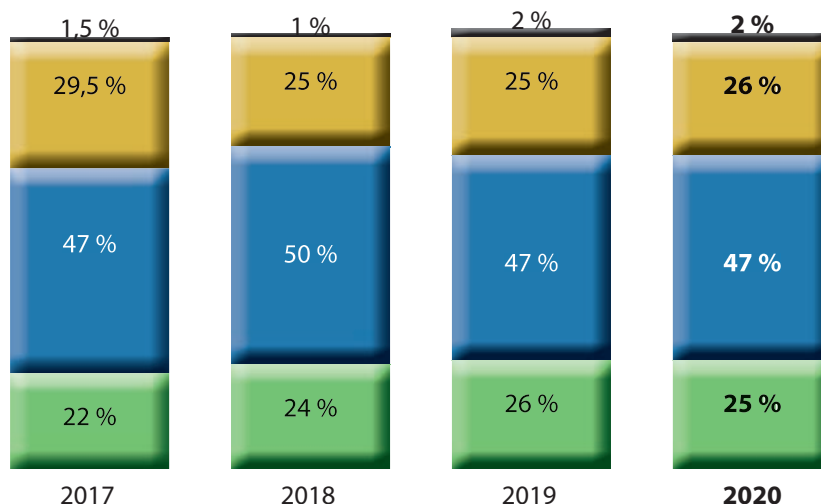
VALORISATION MATIÈRE, TRAITEMENT CHIMIQUE, ENFOUISSEMENT

Déchets toxiques (+huile de vidange)					Edib (21)
		Triadis (91)/EDIB (21)			Triadis (91)

VALORISATION MATIÈRE, TRAITEMENTS DIVERS

Autres déchets piles, lampes, cartouches imprimantes radiographies					éco-organismes
--	-------	---	--	--	----------------

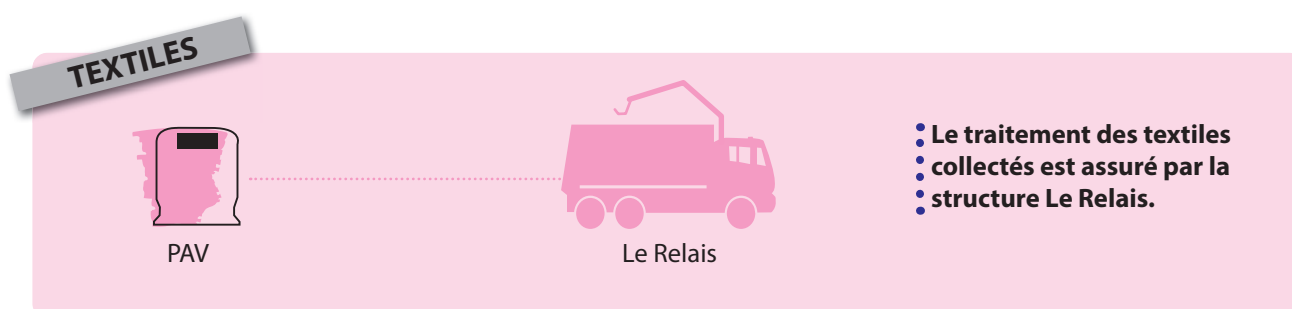
TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES



VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES (GRAVATS INCLUS) EN TONNES					
DÉSIGNATION	TRAITEMENT	2017	2018	2019	2020
Déchets dangereux	Incineration	108 T	116 T	138 T	173 T
Végétaux	Compostage	2536 T	2085 T	2338 T	2355 T
Gravats, encombrants	Enfouissement	4119 T	4200 T	4126 T	4593 T
Carton, ferraille, bois, mobilier, DEEE	Recyclage	1924 T	2003 T	2179 T	2357 T
TOTAL		8687 T	8403 T	8781 T	9478 T

À ce jour, plus de 48 % des déchets réceptionnés en déchèterie sont peu valorisés dans des filières de réutilisation.

TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES PAV



LA PRÉVENTION

La CCSA s'est associée au Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) qui, pour son compte, mène des actions visant d'une part à la réduction du volume de déchets produits et d'autre part au développement d'actions visant à mieux valoriser les déchets produits.

LES ACTIONS DU SDCY

→ Compostage à l'Espace Famille de Saint-Florentin :

- installation du site de l'Espace Famille de Saint-Florentin (toute fin 2019),
- animations et formations des référents de site de l'Espace Famille,
- référencement, remise en état et suivi des sites en place ainsi que signatures des nouvelles chartes mises à jour en 2020,
- intervention et formation des éco-délégués sur le site du collège Cousteau,
- cartographie des sites existants.

Bilan : 11 sites en place en établissement ; 1 site collectif en pied d'immeuble.

→ Sensibilisation grand public :

- participation à l'opération « Nettoyons la nature de Saint-Florentin »,
- réalisation d'un programme d'animation avec l'Office du tourisme (pour une mise en place en 2021).

→ Eco-exemplarité :

- suivis des opérations cimetières pilotes (Turny, Venizy),
- présentation du compostage collectif aux élus de Seignelay,
- mobilisation des collèges de Briennon/Armançon et de Saint-Florentin ainsi que l'Espace Famille de Saint-Florentin pour récupération de matière sèche à la déchèterie de Saint-Florentin.

→ Animations scolaires :

- « Autopsie de poubelle » aux éco-délégués du collège Cousteau,
- « La magie du compost » à l'école de Chailley,
- « Du champ à l'assiette » au RPI de Champlost,
- « Tous éco-citoyen » au RPI de Champlost.

→ Développement d'outils pédagogiques et de communication :

- développement d'une mallette ludique et mise à disposition des structures,
- réalisation d'une infographie sur les déchets verts du territoire pour sensibilisation en déchèterie (lors des périodes de confinement notamment en 2020),
- réalisation et envoi d'un catalogue d'animations à l'ensemble des structures d'accueil des jeunes publics,
- achats de jeux de société et de ressources documentaires sur la thématique déchets et mis à disposition dans les établissements,
- acquisition et mise à disposition d'un kit anti-gaspillage à mettre en place dans les établissements proposant de la restauration collective,
- deux concours Facebook sur la prévention des déchets dans le cadre de la SERD 2020,
- des articles mettant en avant des initiatives du territoire de la CCSA dans la newsletter du SDCY (espace famille),
- réapprovisionnement de la mise à disposition des guides et Stop Pub au sein du siège de la CCSA.



Illustrations SDCY

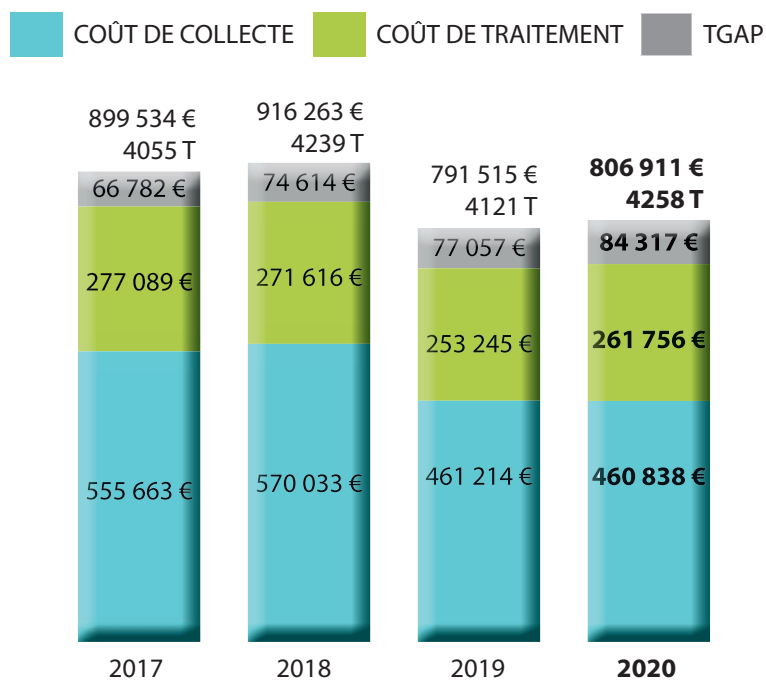
LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES DE LA CCSA

ANIMATION ET SURVEILLANCE

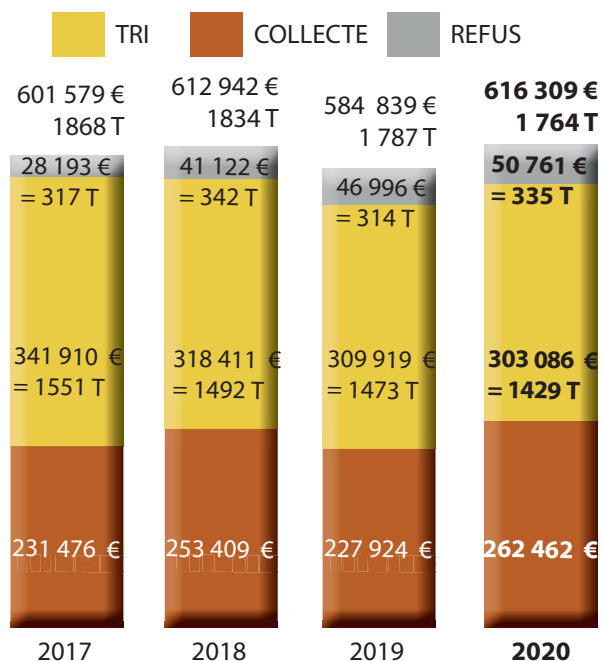
Compte tenu du contexte sanitaire, toutes les actions d'animation en lien avec les sites d'Ormoy et de Duchy n'ont pu être développées. Les tests de caractérisation des déchets ménagers seront effectués en février 2021.

LES SOURCES DE COÛTS

EN PORTE À PORTE : COÛTS DE OM

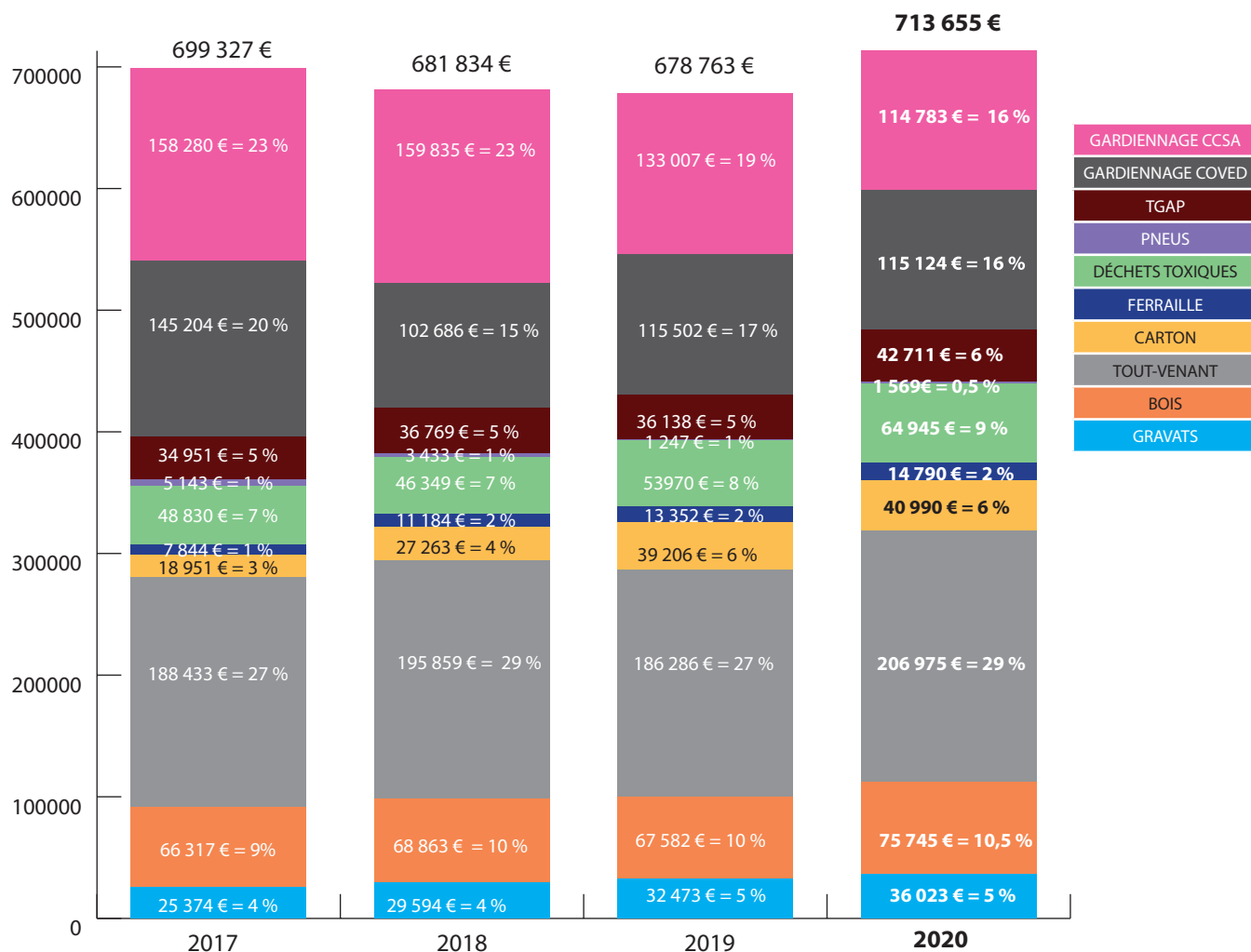


EN PORTE À PORTE : COÛTS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DU TRI

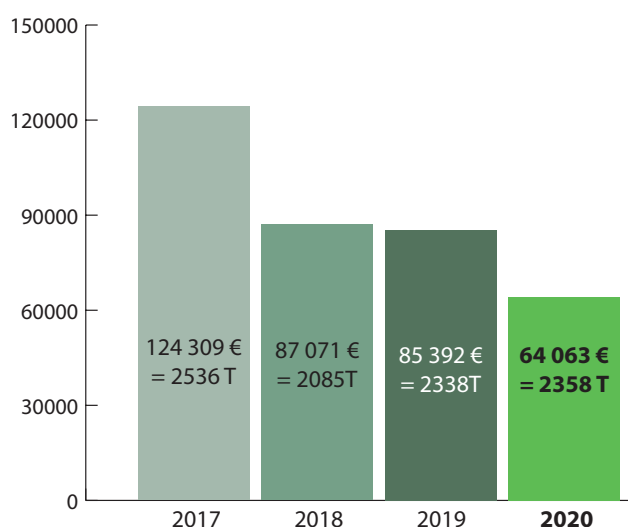


À noter : le baisse du coût de collecte s'explique par le passage toutes les deux semaines de la collecte des OM.

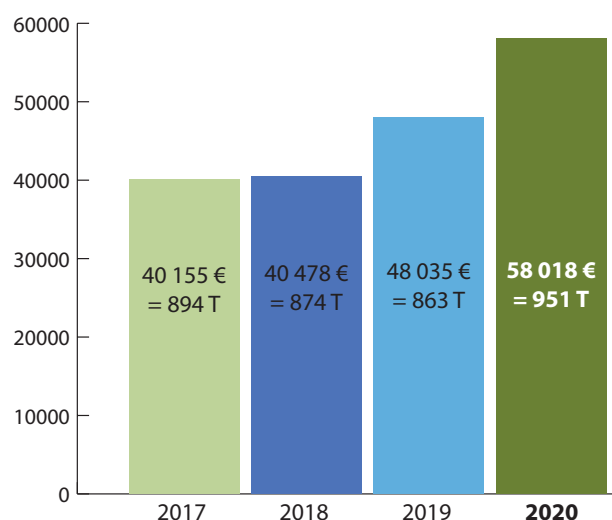
COÛTS LIÉS À LA GESTION DES DÉCHÈTERIES



COÛTS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS VERTS



EN PAV : COÛTS DES COLLECTES DE VERRE



- À l'ensemble de ces coûts, il faut ajouter les moyens humains administratifs dédiés en totalité ou en partie au service,
- à savoir : 2 ETP d'agents administratifs directement affectés au service ; 1,2 ETP d'agents administratifs en soutien
- (comptabilité, administration générale, ressources humaines) ; une quote-part du travail de la direction générale.

ANALYSE FINANCIÈRE GLOBALE

Fonctionnement dépenses	Année 2017					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	106 141,05	56 608,59	4 053,70	66 489,90	4 661,75	237 954,99
Salaires et charges						
Coûts directs	0,00	135 672,06	0,00	56 513,68	0,00	192 185,74
Coûts administratifs	107 788,37	39 195,77	5 879,37	35 276,19	7 839,15	195 978,85
Total salaires et charges	107 788,37	174 867,83	5 879,37	91 789,87	7 839,15	388 164,59
Coûts des prestations de services	899 533,60	415 792,32	40 154,79	484 533,15	124 309,31	1 964 323,17
Intérêts des emprunts	23 362,91	0,00	0,00	4 900,00	0,00	28 262,91
Amortissements	58 104,02	54 964,25	2 880,00	86 287,03	0,00	202 235,30
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	1 194 929,95	702 232,99	52 967,86	733 999,95	136 810,21	2 820 940,96
Fonctionnement recettes	Année 2017					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	0,00	73 394,00	22 037,71	38 487,00	0,00	133 918,71
Redevance des professionnels	7 821,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 821,00
Produits REOM + TEOM	890 461,29	523 303,72	39 471,63	546 976,45	101 950,91	2 102 164,00
Subvention des organismes	43 591,94	319 674,26	0,00	22 314,81	0,00	385 581,01
TOTAL REC. FONCTIONNEMENT	941 874,23	916 371,98	61 509,34	607 778,26	101 950,91	2 629 484,72
						-191 456,24
Fonctionnement dépenses	Année 2018					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	107 120,99	56 570,25	3 911,58	66 541,00	3 752,63	237 896,45
Salaires et charges						
Coûts directs	0,00	169 524,76	0,00	68 711,81	0,00	238 236,57
Coûts administratifs	75 113,30	27 313,93	4 097,09	24 582,54	5 462,79	136 569,65
Total salaires et charges	75 113,30	196 838,69	4 097,09	93 294,35	5 462,79	374 806,22
Coûts des prestations de services	916 262,71	359 532,92	40 478,41	521 999,02	87 070,87	1 925 343,93
Intérêts des emprunts	12 955,19	0,00	0,00	3 650,00	0,00	16 605,19
Amortissements	58 104,06	54 052,23	2 880,00	90 840,09	0,00	205 876,38
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	1 169 556,25	666 994,09	51 367,08	776 324,46	96 286,29	2 760 528,17
Fonctionnement recettes	Année 2018					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	0,00	86 440,13	23 005,87	49 017,67	0,00	158 463,67
Redevance des professionnels	5 042,00	0,00	0,00	1 519,50	0,00	6 561,50
Produits TEOM	943 063,68	537 826,12	41 419,49	625 983,92	77 639,79	2 225 933,00
Subvention des organismes	43 292,43	317 477,80	0,00	28 215,05	0,00	388 985,28
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	991 398,11	941 744,05	64 425,36	704 736,14	77 639,79	2 779 943,45
						19 415,28
Fonctionnement dépenses	Année 2019					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	62 374,30	46 350,40	3 850,00	33 714,60	3 658,00	149 947,30
Salaires et charges						
Coûts directs		153 126,95		73 690,08		226 817,03
Coûts administratifs	79 662,53	28 447,46	4 267,12	25 602,72	5 689,50	143 669,32
Total salaires et charges	79 662,53	181 574,41	4 267,12	99 292,80	5 689,50	370 486,35
Coûts des prestations de services	791 515,37	357 917,10	48 035,34	577 116,77	52 392,99	1 826 977,57
Intérêts des emprunts	10 763,25	0,00	0,00	3 588,20	0,00	14 351,45
Amortissements	39 327,58	8 559,22	5 000,00	122 400,16	0,00	175 286,96
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	983 643,03	594 401,13	61 152,46	836 112,53	61 740,49	2 537 049,63
Fonctionnement recettes	Année 2019					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	0,00	120 213,95	30 267,89	58 232,94	0,00	208 714,78
Redevance des professionnels	32 005,44	0,00	0,00	0,00	0,00	32 005,44
Produits TEOM	840 578,06	507 949,05	52 258,20	714 504,98	52 760,70	2 168 051,00
Subvention des organismes	43 797,23	302 497,91	0,00	18 681,75	0,00	364 976,89
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	916 380,73	930 660,91	82 526,09	791 419,67	52 760,70	2 773 748,11
						236 698,48
Fonctionnement dépenses	Année 2020					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	94 443,01	63 360,23	1 534,40	7 504,08	2 350,01	169 191,73
Salaires et charges						
Coûts directs		168 362,38		79 644,07		248 006,45
Coûts administratifs	86 008,77	30 739,60	4 657,51	27 634,59	6 210,02	155 250,49
Total salaires et charges	86 008,77	199 101,98	4 657,51	107 278,66	6 210,02	403 256,94
Coûts des prestations de services	806 869,19	355 375,53	52 646,34	619 518,16	65 678,77	1 900 087,99
Intérêts des emprunts	2 057,14	0,00	0,00	9 976,81	0,00	12 033,95
Amortissements	47 611,46	7 569,00	3 500,00	110 680,31		169 360,77
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	1 036 989,57	625 406,74	62 338,25	854 958,02	74 238,80	2 653 931,38
Fonctionnement recettes	Année 2020					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	0,00	52 268,96	30 038,25	51 088,48	0,00	133 395,69
Redevance des professionnels	27 388,53	0,00	0,00	0,00	0,00	27 388,53
Produits TEOM	852 453,80	515 437,18	52 865,35	724 695,87	57 270,80	2 202 723,00
Subvention des organismes	41 574,84	304 882,80	0,00	23 914,16	0,00	370 371,80
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	921 417,17	872 588,94	82 903,60	799 698,51	57 270,80	2 738 495,93
						84 564,55

Les coûts de revient	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Ordures ménagères	1 194 929,95 €	1 169 556,25 €	983 643,03 €	1 036 989,57 €
Le TRI (sacs jaunes)	702 232,99 €	666 994,09 €	594 401,13 €	625 406,74 €
La collecte du verre	52 967,86 €	51 367,08 €	61 152,46 €	62 338,25 €
La tenue des déchèteries	733 999,95 €	776 324,46 €	836 112,53 €	854 958,02 €
La gestion des déchets verts	136 810,21 €	96 286,29 €	61 740,49 €	74 238,80 €
Total des coûts	2 820 940,96 €	2 760 528,17 €	2 537 049,64 €	2 653 931,38 €

Les recettes	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Le produit TEOM	2 102 164,00 €	2 225 933,00 €	2 168 051,00 €	2 202 723,00 €
Les subventions des organismes	385 581,01 €	388 985,28 €	364 976,89 €	370 371,80 €
La vente des produits récupérés	133 918,71 €	158 463,67 €	208 714,78 €	133 395,69 €
Les redevances des professionnels	7 821,00 €	6 561,50 €	32 005,44 €	32 005,44 €
Total des recettes	2 629 484,72 €	2 779 943,45 €	2 773 748,11 €	2 738 495,93 €

Tonnages collectés	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Les ordures ménagères	4055	4 239	4 121	4 257
Le TRI (sacs jaunes)	1869	1 834	1 787	1 764
Le verre	894	874	863	951
Les déchèteries	6151	6 319	6 443	7 123
Les déchets verts	2536	2 085	2 338	2 358
Total des tonnages (hors textiles)	15 505	15 351	15 552	16 454

Coûts moyens à la tonne	181,94 €	179,83 €	163,13 €	161,30 €
Pourcentage par rapport à 2017		-1,16 %	-9,28 %	-11,39 %

Situation des impayés fin décembre	2019	15/05/21
Créances RI avant l'année 2016	39 757,88 €	22 562,48 €
Créances RI sur l'exercice 2016	53 432,38 €	34 625,44 €
Créances RI sur l'exercice 2017	52 652,68 €	39 787,98 €
Total restant dû fin décembre	145 842,94 €	96 975,90 €

À L'ATTENTION DES LECTEURS

Dans le domaine des déchets, il est d'usage d'utiliser de nombreux acronymes et un vocabulaire technique. Trouvez, ci-dessous, la signification des termes évoqués au fil des pages.

GLOSSAIRE

CITEO : entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers.

CSDU : centre de stockage des déchets ultimes

DDS : déchets diffus spécifiques (correspond aux DDM, déchets dangereux des ménages). Peintures, solvants, produits phytosanitaires font partie de cette catégorie de déchets.

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateurs, appareils électroménagers, téléviseurs, téléphones...).

DMA : déchets ménagers et assimilés (ensemble des déchets collectés et traités).

ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux.

OM : ordures ménagères.

OMA : ordures ménagères et assimilées, c'est-à-dire les déchets collectés hors déchèteries (déchets résiduels + emballages recyclables + verre + papiers).

PAV : point d'apport volontaire.

PLPDMA : plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés qui met en œuvre un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des DMA.

REFUS DE TRI : déchets non recyclables déposés dans les sacs jaunes.

SDCY : syndicat des déchets du centre Yonne. Il rassemble 8 intercommunalités icaunaises à compétence déchets.

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants (déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction, etc).

TOUT-VENANT : déchets sans filière de recyclage ou traitement spécifique (ex : matelas, mobilier en plastique, mobilier (hors bois), literie, plaque, isolant, moquette, fenêtre, vitre, plastique, polystyrène, tissus, caoutchouc, cartons souillés...).

Le cycle DES DÉCHETS



Comment on les collecte ?

